

CERTIFICAT SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Le Sauveteur secouriste du travail est un salarié qui assure des actions de prévention au sein de l'entreprise dans laquelle il travaille et qui est apte à porter les premiers secours à toute personne victime d'un accident ou d'un malaise.

PUBLIC

Tous publics.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré requis

LIEU

Au sein de vos locaux ou au sein des locaux de l'organisme

DURÉE

14 heures en présentiel

OBJECTIFS

Savoir porter secours à une personne victime d'un accident et être acteur de la prévention au sein de son entreprise.

NOMBRE DE PLACE

4 (minimum) 10 (maximum)

TYPE DE VALIDATION

Si toutes les compétences sont acquises, le candidats recevra son certificat SST.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une évaluation certificative à partir d'un cas concret est réalisée suivi d'un questionnaire portant sur la connaissance du cadre réglementaire du SST et ses compétences en matière de prévention.

TARIFS

Nous consulter

PROCHAINE SESSION

Nous consulter

MODULES

DC 1. INTERVENIR SUR UNE SITUATION D'ACCIDENT DE TRAVAIL

- Le cadre juridique de l'intervention du SST
- Protéger,
- Examiner,
- Alerter/Faire alerter,
- Secourir (gestes de 1er secours)

DC 2. METTRE EN APPLICATION SES COMPÉTENCES DE SST AU SERVICE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SON ENTREPRISE.

- Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise,
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention,
- Informées les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

*AREFIP Organisme de formation et CFA
24 Cité de la Plaine 97410 Saint-Pierre
0692 61 86 81/ arefip97410@gmail.com
SIRET : 433 784 535 0042/NDA 98970255797*

